

Luxembourg, le 9 mars 2023

Prise de position sur l'accord tripartite

Vendredi dernier, le gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord, dans le cadre de la tripartite, sur un paquet de mesures d'un montant d'au moins 850 millions d'euros.

En tant que déi jonk gréng, nous saluons en principe le fait qu'un accord ait pu être trouvé, compte tenu des points de vue divergents des partenaires sociaux. **Toutefois, cet accord soulève également certaines questions qui concernent l'avenir des jeunes dans notre pays.**

Aucun financement compensatoire prévu

L'adaptation du barème d'impôt de deux tranches et demie d'indexation permet d'alléger la charge fiscale de tous les contribuables. L'État perd ainsi structurellement chaque année des centaines de millions d'euros de recettes.

Or, face à la crise climatique, du logement et de l'énergie, l'État a besoin de ressources financières suffisantes dans les années à venir **pour investir dans l'intérêt des jeunes et des générations futures, notamment dans les transports publics, les énergies renouvelables et le logement abordable**, ainsi que pour soutenir massivement les entreprises dans leur transition énergétique.

Nous regrettons donc que l'adaptation du barème d'imposition ne soit pas au moins partiellement contre-financée, par exemple par une augmentation du taux d'imposition maximal pour les très hauts salaires. C'est exactement ce qui a été fait lors de la réforme fiscale de 2017, lorsque, outre l'adaptation du barème fiscal à l'inflation, le taux d'imposition maximal a été relevé de 40% à 42% - pourquoi pas également aujourd'hui ?

Il s'agira à l'avenir d'accorder la priorité à des allègements fiscaux ciblés sur le plan social et, dans le même temps, de **trouver de nouvelles sources de revenus grâce à une imposition plus juste des revenus et des bénéficiaires du capital, notamment.**

Assurer des prix incitatifs en faveur du climat

Nous saluons le fait qu'à l'avenir, les installations solaires d'une capacité allant jusqu'à 30kWp bénéficieront d'avantages fiscaux. Ainsi, l'énergie solaire et la transition énergétique seront davantage encouragées.

Par ailleurs, une prolongation forfaitaire d'un an du frein aux prix de l'énergie a été décidée. Afin de donner au prochain gouvernement le temps d'organiser un phasing-out, une prolongation de trois mois aurait toutefois suffi, comme le proposait initialement le gouvernement lors des négociations.

Pour faire avancer la transition climatique dans l'intérêt des jeunes générations, nous avons besoin des bons signaux de prix en faveur des énergies renouvelables. En ce sens, le prochain gouvernement doit veiller à ce que les subsides aux énergies fossiles ne deviennent pas la norme. Un phasing-out de ces mesures reste inévitable.

La tripartite reste à réformer

Comme lors d'autres tripartites, la crise climatique n'a été abordée que de façon marginale. Une **implication d'associations environnementales** dans le cadre de la tripartite aurait peut-être permis de donner plus de poids à la protection de l'environnement et du climat dans les négociations, comme l'avait suggéré la Cour des comptes dans son avis sur le budget de l'État de cette année. Outre les associations environnementales, les associations sociales pourraient également être impliquées dans les futures négociations afin que les intérêts des personnes aux revenus les plus faibles soient davantage représentés.

C'est justement en période de changement qu'il convient de remettre en question les modèles établis et de vérifier s'ils répondent encore aux exigences actuelles. Nous attendons donc toujours du gouvernement et des partenaires sociaux un débat sans tabou sur l'avenir de la tripartite. **En tant que ministre responsable de la convocation de la tripartite, le Premier ministre devrait entamer des discussions sur une réforme du "Comité de coordination tripartite", dans le but de moderniser durablement le dialogue social et de le renforcer dans l'intérêt des générations futures.**